







Affiliée à : Fédération Française de Football (FFF) Caribbean Football Union (CFU)

COnfederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (CONCACAF)

PROCES VERBAL RÉUNION PLENIERE DU CONSEIL DE LIGUE

Saison 2020/2021 Réunion du 24 février 2020

Membres présents:

| PRÉNOMS - NOMS | FONCTIONS | Présent | Absent | Excusé |
|----------------------|----------------------------------|---------|--------|--------|
| Samuel PÉREAU | Président | • | | |
| Georges DUQUESNAY | 1 ^{ier} Vice Président | • | | |
| Marcel PUJAR | 2 ^{ième} Vice Président | • | | |
| Maurice VICTOIRE | 3ième Vice Président | • | | |
| Raymond ALGER | 4ième Vice Président | • | | |
| Jean-Claude VARRU | Secrétaire Général | • | | |
| Nicaise LAURENT | Secrétaire Général adjoint | • | | |
| Alex ULLINDAH | Trésorier Général | • | | |
| Maguy NATTES-CRATTER | Trésorier Général Adjoint | • | | |
| Thierry CELESTINE | Membre | • | | |
| Pierrot NANDOR | Membre | • | | |
| Patrick PERCIN | Membre | | | • |
| Jean Luc MOSTOR | Membre | • | | |
| Daniel VIGÉE | Membre | • | | |
| Gaétan BASCOU | Membre | • | | |
| Lionel DESROSES | Membre | • | | |
| Stéphane CABRERA | Membre | • | | |
| Guy Emile RADOM | Membre | | | |

Assistent à la réunion :

| | NOMS – PRÉNOMS | FONCTIONS | | | |
|--|----------------|------------------------|--|--|--|
| | Mario BOCALY | Selectionneur Matinino | | | |

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la réunion à 18h30, remercie les membres présents et déclare que le Conseil de Ligue (CDL), réuni en présentiel, peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du Jour

A. Approbation du procès-verbal de la réunion

Les Procès verbaux des réunions plénières des 7 et 24 janvier et de la réunion de bureau du 6 février 2021 sont adoptés à l'unanimité des membres présents

B. Règlement : Examen du nouveau règlement des bonnes conduites des délégations

Le Conseil de Ligue valide le nouveau règlement des bonnes conduites des délégations. Celui-ci sera soumis à l'approbation de présidents lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

REGLEMENT DE BONNE CONDUITE POUR LES DELEGATIONS

Préambule

Le présent règlement a pour objectif de garantir le bon comportement des membres des délégations officielles de la Ligue de Football de Martinique (LFM) lors de toutes manifestations (stages de préparation, compétitions, réunions, colloques...) en Martinique et à l'extérieur dans un souci d'éthique sportive et de bonne représentation de notre football.



Affiliée à :





Fédération Française de Football *(FFF)*Caribbean Football Union *(CFU)*

COnfederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (CONCACAF)

Le Football, parce qu'il est le sport le plus pratiqué en France et le plus médiatisé, se doit d'offrir, notamment aux jeunes, une image exemplaire car il doit rester une fête de l'humain et de la fraternité.

Pour ce faire, le monde du Football doit définir son Ethique et sa Déontologie, autrement dit les valeurs, règles morales et devoirs qui le régissent, afin que chacun puisse y trouver sa place et acquérir le savoir vivre ensemble.

Par la pratique du Football, on se réalise dans le cadre d'un idéal sportif dont on est responsable. Il appartient à chacun d'être le porteur de cet idéal et de l'exprimer par son comportement, au bénéfice de l'image du Football et de l'image du sport en général.

Cette responsabilité n'est pas seulement celle du champion, mais celle de tous les pratiquants, les Educateurs et Entraineurs, les Arbitres et les Dirigeants et, en définitif, de tous les passionnés du Football. La valeur de l'exemple est considérable, dans un sens positif comme négatif. Le développement des supports de communication et l'utilisation des réseaux sociaux, en raison de leur caractère public, poussent d'autant plus

à l'exemplarité et supposent une vigilance accrue des acteurs du Football.

- ✓ Le licencié membre d'une sélection, d'un club ou de toute autre délégation qui représente la Martinique à l'extérieur est l'expression de l'excellence. Qu'il le veuille ou non, il est l'exemple et son attitude rejaillit sur toute la pyramide sportive, au premier rang de laquelle se trouvent les jeunes. Il doit donc être exemplaire.
- ✓ Le Capitaine membre d'une sélection, d'un club représente l'image de son équipe auprès de l'Arbitre de ses adversaires et des tiers.
- ✓ L'Educateur ou l'Entraineur doit relayer cette exemplarité sur un terrain en cadrant ses joueurs, tout en ayant conscience que son comportement est leur premier exemple.
- ✓ Les Dirigeants, notamment ceux qui sont les plus exposés aux médias, doivent être attentifs à leur comportement, à leur élocution et au choix des termes employés.

Titre 1 : LES OBLIGATIONS

Article 1:

Les membres d'une délégation (dirigeants, joueurs, cadres techniques ou médicaux, arbitres...) dans le cadre de leur mission, représentent la Ligue de Football de la Martinique et plus largement l'excellence martiniquaise.

A ce titre, ils doivent faire preuve du meilleur esprit sportif en respectant les acteurs (officiels, arbitres, entraîneurs, joueurs, spectateurs et autres personnes) qu'ils rencontreront à l'occasion de leur mission. Cette conduite morale et sportive est un élément primordial de l'image de marque de la Ligue et donc de sa bonne réputation.

Article 2 :

Lors des déplacements, quelque soit le mode de transport utilisé (avion, autobus, bateau), l'heure fixée pour le regroupement doit être scrupuleusement respectée pour des raisons évidentes de bonne organisation. En cas de retard, et surtout s'il s'en suit un préjudice pour la délégation (avion raté, pénalités infligées, perte de billets non remboursables...) la responsabilité du contrevenant pourra être recherchée.

Article 3 :

Dans le souci de véhiculer la meilleure image possible de la délégation, une tenue uniforme sera portée par l'ensemble des membres de la délégation à l'occasion de chaque activité (voyage, visite touristique, période de détente...). La consigne vestimentaire est donnée par l'encadrement et doit être strictement respectée par tous les membres. Le port de certains accessoires (bijoux ostentatoires, casquettes...) susceptibles de nuire à l'image et à la cohésion du groupe est proscrit.

Article 4 :

Le Football étant un sport collectif, il en découle pour le joueur des obligations vis-à-vis de ses partenaires et des cadres :

- ✓ Assiduité aux entraînements et respect des horaires
- ✓ Participation à tous les matchs auxquels le joueur est convoqué
- ✓ Respect des choix et décisions de l'encadrement,
- ✓ Respect du matériel et des locaux mis à disposition, à domicile comme à l'extérieur.

Article 5:

Les sélections sont amenées à toujours se déplacer en groupe, sauf autorisation spéciale du chef de délégation.

<u> Article 6 .</u>

Les équipements doivent être ramenés dans les délais impartis à la Ligue de Football de Martinique. Les trophées collectifs remportés (coupes ou challenges) ayant un rôle évident d'image et de prestige seront remis également à la LFM.

<u> Article 7 :</u>

Les parents des joueurs mineurs s'engagent, en signant l'autorisation parentale, à respecter et à faire respecter par leur enfant ce règlement. Article 8:

Les membres de la délégation sont soumis à une obligation de réserve nécessaire au bon déroulement de la campagne ou du tournoi et à la sérénité des joueurs et dirigeants. Ils doivent en tout temps garder la maîtrise de leurs émotions et respecter la plus grande neutralité politique, syndicale et



Affiliée à :





Fédération Française de Football (FFF) Caribbean Football Union (CFU)

COnfederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (CONCACAF)

confessionnelle.

Les propos excessifs ou injurieux sont proscrits. Les voies de faits, menaces, vols, vandalisme, etc. ne sauraient être acceptés et feraient l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion, prononcées par la CRED.

Le développement des supports de communication et l'utilisation des réseaux sociaux, en raison de leur caractère public, poussent d'autant plus à l'exemplarité et supposent une vigilance accrue des acteurs du Football. Toute communication diffusée sur les réseaux sociaux par tout membres d'une délégation (joueurs, éducateurs, cadre technique, dirigeants...) susceptible de nuire l'image de la LFM est strictement interdite.

Article 9 :

Les joueurs et les autres membres de la délégation ont obligation de prendre part, avec humilité et respect, aux protocoles de début et de fin des compétitions auxquelles ils participent, quelque soit le résultat sportif obtenu. En particulier, une attitude de révérence est obligatoire pendant la diffusion des hymnes nationaux et autre musiques officielles (FIFA, Fair Play...).

Au moment des remises de récompenses les joueurs et autres récipiendaires doivent répondre promptement aux appels des organisateurs et se présenter en tenue complète et décente.

En cas d'invitation à une cérémonie festive, la délégation se présentera à l'endroit et à l'heure indiqués par les organisateurs.

<u> Article 10 :</u>

Au cours des regroupements ou lors des déplacements à l'extérieur, les délégations sont hébergées dans des structures hôtelières fréquentées par d'autres clients. La vie en collectivité impose de respecter les personnes avec lesquelles on cohabite.

Dans les locaux d'hébergement, les membres des délégations devront avoir en toutes circonstances une attitude de réserve et de respect des autres clients. A ce titre, le chef de délégation et le responsable technique communiquerons aux joueurs l'heure d'un couvre-feu obligatoire après lequel les joueurs doivent être dans la chambre qui leur est attribuée et au calme pour la nuit.

Article 11:

Le respect des principales valeurs morales mise en avant par le sport est essentiel et les membres des délégations officielles de la ligue doivent s'abstenir de tout comportement qui pourrait constituer une entorse à cette règle. C'est ainsi que sont formellement prohibés :

- ✓ les jeux d'argent et paris de toute sorte,
- ✓ la consommation ou l'usage de drogues ou produits interdits,
- ✓ la consommation d'alcool.

Le respect des bonnes mœurs devra faire l'objet d'une attention particulière de la part des responsables de délégation (politesse, courtoisie, hygiène, bonnes mœurs ...)

Article 12:

Les activités festives ou récréatives suivant la fin des compétitions doivent faire l'objet d'une information préalable aux responsables de la délégation sur la destination et l'heure prévue de retour au lieu d'hébergement. Les activités qui n'entrent pas dans le cadre de l'organisation officielle se déroulent sous responsabilité individuelle. En aucun cas, la LFM ou l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de préjudices subis à l'occasion d'activités non-officielles. Les joueurs ou joueuses mineurs doivent toujours être accompagnés d'un dirigeant majeur responsable.

Titre 2 : LES SANCTIONS

Article 13

La méconnaissance ou le non-respect des dispositions du présent règlement donnera lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires et au prononcé d'une sanction disciplinaire.

<u> Article 14 :</u>

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par le Conseil de Ligue de la Ligue de Football de Martinique.

C. Entretien

1. Mario BOCALY

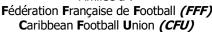
Mario BOCALY sélectionneur des Matinino présente au Conseil de Ligue son parcours de formation au Diplôme d'Etat d'Entraineur de Football qui se déroule à Clairefontaine.

2. Essor Préchotin

Le Conseil de Ligue s'entretient avec l'Essor représenté par Monsieur Dominique ZAIRE cadre technique de l'équipe senior. Il s'agissait de faire le point sur le calendrier de l'Essor. Après échanges et discussions, le Conseil demande au représentat de l'Essor de bien voloir lui transmettre des propositions de solutions.



Affiliée à :







COnfederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (CONCACAF)

D. Finances et Ressources Humaines

1. Pointeuse horaire

Le Conseil de Ligue valide le Bon de commande initial pour l'acquisition d'un logiciel de contrôle des entrées et sorties horaires des ressources humaines.

2. Recrutement comptable

Le conseil de Ligue valide la composition du jury de recrutement ci-dessous :

- ♣ Alex ULLINDAH
- Thierry CELESTINE
- ♣ Nicaise LAURENT
- ♣ Dominique DANGLADES
- 3. Etat avancement préparations OCP, FIF/Etat d'Avancement sur reporting FIFA 2019/2020

Le Trésorier et le 1er Vice Président font le point sur l'avancement de ces dossiers.

4. Présentation situation de trésorerie

Le Trésorier fait le point sur la situation de trésorerie.

E. Commission

1. Entretien et examen candidature

Le conseil de Ligue s'entretient avec Monsieur ROGER TAVERNY, qui postule à la fonction de commissaire. Après échanges et discussion, le conseil valide la nomination de Monsieur Roger TAVERNY en qualité de membre de la CRAppel.

2. Entretien avec la CRAppel

Le Conseil de Ligue s'entretient avec les membres de la CRAppel. Il s'agissait de faire un point sur le fonctionnement de la commission.

3. Arbitrage

Le Président fait le point sur l'arbitrage jeune ainsi que un diganostic est en cours et sera suivi d'un plan d'actions. Ce dossier est piloté par Guy Emile RADOM.

F. Dossier Insert 'Foot

Le Vice Président fait un compte rendu sur l'avancement du dossier :

- Les candidats sont recrutés : 14
- Le référent administratif et pédagogique : Jérémy LUDON
- 1 coordianteur : Rudy RAPON
- Démarrage du dispostif : 1er Mars 2021

G. Compétitions

1. Organisation des matchs et non-respect des protocoles sanitaires

Le Conseil de Ligue a procédé à un rappel à l'ensemble des clubs par l'intermédiaire de plusieurs lettes circulaires. Le conseil de ligue décide de transmettre l'ensemble des dossiers à la commission de discipline.

2. Coupe de France : Déplacement du Club Franciscain en France

a. Validation chef de délégation

Le Conseil de Ligue valide la nomination de Béatrix DELEM en qualité de chef de délégation lors du dépalcement du Club Franciscain en France

b. Transmission règlement « Bonnes conduites des délégations »

Le Conseil de Ligue valide la transmission de ce règlement au Club Franciscain avant son départ.

3. Coupe de Martinique : tirage au sort du 3ième tour

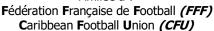
Le tirage au sort du 3ième tour de la Martinique a donner le résultat ci-dessous.

| 1 | RC LORRAIN | GOLDEN LION |
|---|-----------------------|--------------------|
| 2 | GAULOISE | NEW CLUB |
| 3 | C.O.T | AS MORNE DES ESSES |
| 4 | CLUB PELEEN ou AIGLON | OLYMPIQUE |

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE











COnfederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (CONCACAF)

| 5 | US ROBERT | GOLDEN STAR | |
|---|-------------------|------------------|--|
| 6 | US RIVERAINE | CLUB COLONIAL | |
| 7 | ETENDARD | ESSOR | |
| 8 | RC RIVIERE PILOTE | US DIAMANTINOISE | |

4. Calendrier : présentation des contraintes de fin de saison

Le 1^{er} Vice Président présente aux membres du Conseil de Ligue les contraintes de la fin de saison liées au déplacement du Club Franciscain en France pour son match des 16ième de finales de la Coupe de France

5. CONCACAF accueil et participation compétitions jeunes 2021, 2022 et 2023

Le conseil de Ligue valide la particiapation des équipes ci-dessous aux compétitions CONCACAF selon le calendrier ci-dessous :

♣ 2021 Concacaf Women's Under-20

Phase qualificative: Septembre 10 - 19, 2021

Tournoi Final : Février/Mars, 2022

<u>♣ 2021 Concacaf Under-20</u>

Phase qualificative: Novembre 6 - 14, 2021

Tournoi Final: Juin, 2022

4 2022 Concacaf Girl's Under-15 Championship

Tournoi Final: August 2022

4 2022 Concacaf Under-17 participation et accueil

Phase qualificative : August / September 2022

Tournoi Final: January, 2023

4 2023 Concacaf Women's Nations League

Septembre / Octobre / Novembre, 2023

6. CFU: Invitation participation tournois U14 filles et garçons août 2021

Ce point de l'ordre du jour est reprté à la prochaine réunion du Conseil. La date limite de réponse est le 4 mars 2021.

7. Projet de nouvelle dénomination de la phase 2 du Championnat R1 « Trophée Gérard JANVION »

Le Conseil de Ligue valide le principe d'un sondage populaire afin de trouver une nouvelle appellation à la phase 2 du championnat de R1

H. Ligue Antilles Guyane de Football

1. Nomination des membres de la LFM à la LAGF

Le Conseil de Ligue valide la nomination de :

🖶 Samuel PEREAU : Président

♣ Georges DUQUESNAY : 1er Vice Président

🖶 Jean Claude VARRU : Secrétaire Général

En qualité de membre de la Ligue Antilles Guyane de Football

2. Adhésion de la Ligue de Football de Saint Martin

La Ligue de Martinique de Football félicite la Ligue de Football de Saint Martin pour son adhésion à la Ligue Antilles Guyane de Football.

3. Compétition 2021

La phase finale de la compétition se déroulera du 11 au 16 mai en Martinique.







Affiliée à :

Fédération Française de Football (FFF) Caribbean Football Union (CFU)

COnfederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (CONCACAF)

I. Matinino

1. Matinino Matchs amicaux mars 2021

Le conseil de Ligue valide l'organisation d'un match amical contre la selection de Guadeloupe dans le créneau FIFA de mars 2021 et à une date à déterminer.

2. Matériel de Sélection

Le Conseil de Ligue valide le bon de commande nike a titre de dotation gratuite pour la Gold Cup.

I. Questions diverses

🖶 Opération Mada Football

Le Conseil de Ligue valide l'accompagnement des filles sélectionnées lors du dernier plateau jeunes féminin Mada Foot à 5

♣ Tournoi ASPTT (validation des arbitres)

Le Conseil de Ligue valide la mise à disposition de jeunes arbitres. Le défraiement sera pris en charge par le LFM à concurrence de 30 € pour la journée de compétition.

♣ Super Coupe ANTILLES FUTSAL

Le Conseil de Ligue prendra l'attache de la Ligue de Guadeloupe dans le cadre de l'organisation de cette compétition qui relève exclusivement de la compétence des Ligues.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00

Le président Le secrétaire général

Samuel PEREAU Jean Claude VARRU